

# CONDITIONS TARIFAIRES COMPTE BANCAIRE BFORBANK

---

Applicables au 24 septembre 2018

Retrouvez l'ensemble de nos tarifs sur  
[www.bforbank.com](http://www.bforbank.com)

**B  
O  
F**  
BANK

## SOMMAIRE

1	<b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS</b>	5	<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>
2	<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE</b>	6	<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>
3	<b>BANQUE À DISTANCE</b>	7	<b>DÉCOUVERTS</b>
4	<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	8	<b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCES</b>
		9	<b>RÉSOLURE UN LITIGE</b>

1 EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	
Abonnement à des services de banque à distance internet hors coût du fournisseur d'accès internet	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Gratuit
Frais de tenue de compte	Gratuit
Cotisation carte de paiement internationale à <b>débit immédiat Visa Classic</b>	Gratuit*
Cotisation carte de paiement internationale à <b>débit immédiat Visa Premier</b>	Gratuit**
Cotisation carte de paiement internationale à <b>débit différé Visa Premier</b>	Gratuit**
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	Non distribuée
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Gratuit
Cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale	
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) :	
▪ Par internet	Gratuit
▪ Par le Service Client	3 €
Paiement d'un prélèvement SEPA :	
▪ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
▪ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit
B Security – Compte individuel : Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et des effets personnels	2 € /mois soit pour information 24 € par an

\* Sous réserve d'effectuer 3 opérations de paiement par trimestre. A défaut, 6 euros / trimestre.

\*\* Sous réserve d'effectuer 3 opérations de paiement par trimestre. A défaut, 9 euros / trimestre.

Les dénominations des produits et services de l'Extrait standard des tarifs sont définies dans le "Glossaire des produits et services bancaires" en annexe des présentes.

**2 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE****Ouverture, transformation, clôture**

Ouverture de compte	Gratuit
Service de mobilité bancaire	Gratuit
B Switch : service d'assistance au changement de domiciliation bancaire	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Frais de traitement d'un dossier de succession	1% du montant des avoirs au jour du décès Minimum 150 €, maximum 1 500 €

**Relevés**

Les relevés de compte sont proposés au format électronique et disponibles en ligne dans votre Espace Client

Relevé de compte mensuel en ligne	Gratuit
Récapitulatif annuel des frais du compte	Gratuit
Envoi du relevé de compte par courrier	2 €/relevé

**Tenue de compte**

Frais de tenue de compte	Gratuit
Edition d'un RIB depuis l'Espace Client	Gratuit
Changement d'adresse ou modification d'intitulé	Gratuit
Procuration (mise en place, modification, suppression)	Gratuit

**Demandes spécifiques**

Frais de recherche de documents et fourniture de duplicata :	
- Documents mis à disposition dans l'Espace Client	Gratuit
- Demande de documents au Service Client	Sur devis
Délivrance d'attestations diverses - Par attestation	12 €/attestation

Les Frais pris sur un compte bancaire inactif, au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier, sont plafonnés à 30 €/an à concurrence du solde disponible sur le compte.

**3 BANQUE À DISTANCE****Espace Client BforBank accessible 7j/7 et 24h/24 depuis le site ou l'application mobile**

Accès à l'Espace Client depuis le web ou l'application mobile	Gratuit
Rédition du code secret d'accès à l'Espace Client :	
- Demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Demande au Service Client	3 €

**Suivi de votre budget et de vos opérations**

Accès au pilotage budgétaire	Gratuit
Alertes sms/mails personnalisables	Gratuit

**Service Client BforBank**

Accès au Service Client par mail	Gratuit
Accès au Service Client par téléphone	<b>3911</b> Service gratuit + prix appel

## 4

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## Cartes bancaires

## Au quotidien

Cotisation carte bancaire Visa Classic débit immédiat	Dès 3 opérations de paiement/trimestre	Gratuit
Frais pour non-respect des conditions d'utilisation de la carte bancaire Visa Classic		6 €/trimestre
Cotisation carte bancaire Visa Premier débit immédiat ou différé	Dès 3 opérations de paiement/trimestre	Gratuit
Frais pour non-respect des conditions d'utilisation de la carte bancaire Visa Premier		9 €/trimestre
Cotisation carte bancaire Visa Infinite débit différé		200 €/an
Renouvellement automatique de la carte à échéance		Gratuit
Mise en opposition de la carte pour perte ou vol		Gratuit
Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets en zone €		Gratuit
Paiements par carte en zone €		Gratuit
Modification permanente des plafonds		
- Demande en ligne depuis l'Espace Client		Gratuit
- Demande au Service Client		3 €/modification
Modification temporaire (sur 30 jours) des plafonds		
- Demande en ligne depuis l'Espace Client		Gratuit
- Demande au Service Client		3 €/modification

## A l'international

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets hors zone €		1.95 % de commission sur le montant du retrait
Paiements par carte hors zone €		1.95 % de commission sur le montant du paiement

## Demandes et opérations occasionnelles

Rédition du code confidentiel de la carte		
- Réception par SMS		Gratuit
- Réception par courrier		3 €/demande
Demande de retrait exceptionnel (somme à retirer sous 48 hrs)		5 €
Renouvellement anticipé de la carte bancaire Visa Classic (hors cartes défectueuses)		10 €
Renouvellement anticipé de la carte bancaire Visa Premier (hors cartes défectueuses)		15 €
Cotisation seconde carte Visa Classic		25 €/an (gratuit si la première carte est une Visa Infinite)
Cotisation seconde carte Visa Premier		50 €/an (gratuit si la première carte est une Visa Infinite)
Cotisation seconde carte Visa Infinite		200 €/an
Frais de capture de la carte pour usage abusif		30 €
Dépannage cash ou carte de remplacement en cas de perte ou de vol		70 €
Contestation d'un achat réalisé avec une carte bancaire		
- Si fondé		Gratuit
- Si non fondé		40 €

## Virements

## Emission d'un virement SEPA (permanent ou occasionnel)

Libellé en euros	Demande en ligne depuis l'Espace Client	Demande au Service Client
En France et dans l'ensemble de la zone SEPA	Gratuit	3 €/ordre de virement

## Font partie de la zone SEPA les pays suivants :

- Pays Union Européenne, zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.
- Pays Union Européenne, zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.
- Pays hors Union Européenne : Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin et Suisse.

Les virements SEPA COM Pacifique sont réalisés selon les conditions tarifaires applicables aux virements SEPA.

## Emission d'un virement non SEPA

	Demande en ligne depuis l'Espace Client	Demande au Service Client
En France, en urgence en € (valeur jour)	Non réalisable en ligne	15 €
Emission d'un virement hors zone SEPA et/ou en devises	Non réalisable en ligne	25 €

Commission de change sur l'émission d'un virement 0,6030 % du montant du virement - min. 17 €

**Frais de correspondants** : les virements internationaux (non SEPA) peuvent être réalisés avec l'option de frais SHARE (1), OUR (2) ou BEN (3).

(1) Seuls les frais de BforBank sont à la charge du donneur d'ordre. **L'option de frais SHARE est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), peu importe la devise.** Font partie de l'Espace Economique Européen (EEE) : les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

(2) Tous les frais, y compris ceux des banques étrangères, sont à la charge du donneur d'ordre.

(3) Les frais facturés par BforBank sont à la charge du bénéficiaire.

## Réception d'un virement

Réception d'un virement SEPA	Gratuit
Réception d'un virement hors SEPA	10 €
Réception d'un virement en devise	10 €
Commission de change sur la réception d'un virement en devise	0,6030% du montant du virement - min. 17 €

## Nouveau bénéficiaire et mise en place d'un virement

Création d'un nouveau bénéficiaire	Gratuit
Mise en place, modification ou suppression d'un virement permanent ou occasionnel	Gratuit

## Prélèvements SEPA

Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition sur prélèvement non débité	Gratuit
Contestation de prélèvement autorisé et débité	Gratuit

## Chèques

Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque	Gratuit
Frais d'envoi d'un chèque de banque :	
- Courrier simple	Gratuit
- Courrier recommandé	5 €
Frais d'envoi d'un chéquier :	
- Par courrier simple - demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Par courrier simple - demande au Service Client	3 €
Frais d'envoi d'un chéquier :	
- En recommandé - demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- En recommandé - demande au Service Client	3 €
Destruction de chéquier (pli avisé non réclamé/NPAI)	10 €
Frais d'opposition sur chèque(s)	Gratuit
Frais d'opposition sur chèquiers par l'émetteur	Gratuit
Copie de chèque émis	15 €

## 5

## OFFRES GROUPEES DE SERVICES

L'article R 312-4-3 du Code Monétaire et Financier définit la clientèle dite «fragile» ; la Banque propose, à son initiative ou celle de ses clients, l'Offre Clientèle Fragile aux clients répondant à cette définition. Cette offre est disponible sur notre site internet.

Cotisation à l'offre clientèle fragile Gratuit

**Cette offre comprend les services bancaires suivants :**

La tenue, la fermeture et le cas échéant l'ouverture du compte de dépôt

Une carte de paiement à débit Immédiat Visa Classic

Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité

L'émission d'un chèque de banque

Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement

Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte

La fourniture de relevés d'identités bancaires

Un changement d'adresse une fois par an

Commission d'intervention

Les produits ou services souscrits en dehors de l'Offre Clientèle Fragile sont soumis aux Conditions Tarifaires BforBank.

## 6

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

**Commission d'intervention**

Commission d'intervention Gratuit

**Opérations particulières**

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

Frais par avis à tiers détenteur 130 €

Frais par opposition à tiers détenteur 130 €

Frais par opposition administrative 10 % du montant de l'opposition plafonné à 130 €

Frais par saisie à tiers détenteur 130 €

Frais par saisie attribution 130 €

Frais par mesure conservatoire 130 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 30 €

**Incidents de paiement**

Frais de non-exécution d'un virement pour défaut de provision 20 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision Montant de l'ordre de paiement  
rejeté dans la limite de 10 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 10 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Si le montant du chèque est inférieur à 50 € 30 €

- Si le montant du chèque est supérieur à 50 € 50 €

Frais pour remise de chèque impayé 20 €

## 7

## DÉCOUVERTS

Taux d'intérêts débiteurs annuel sur autorisation de découvert du compte bancaire 7 %

A titre d'exemple, pour une utilisation de l'autorisation de découvert de 1 000 € sur 20 jours, le taux annuel débiteur est de 7 % et le TAEG est de 7,25%.

Taux d'intérêts annuel en découvert non autorisé et en dépassement de l'autorisation de découvert du compte bancaire 16 %

Modification de l'autorisation du découvert du compte bancaire :

- Demande en ligne depuis l'Espace Client Gratuit

- Demande au Service Client 3 €/modification

Taux d'intérêts annuel sur compte-titres 7%  
prélevé mensuellement si le montant atteint au moins 5 €

8

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

## Assurance

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et effets personnels

<b>B Security :</b>	- Compte individuel	2 €/mois
	- Compte joint	4 €/mois

Si vous souscrivez à nouveau à **B Security** pour un second compte, nous vous offrons la cotisation sur votre compte individuel.

Si vous avez 2 comptes joints avec **B Security**, nous vous offrons la cotisation du second compte joint.

Cotisation à une offre d'assurance pour les achats en ligne

<b>B E-Shopping :</b>	- Compte individuel	1 €/mois
	- Compte joint	2 €/mois

Si vous souscrivez à nouveau à **B E-Shopping** pour un second compte, nous vous offrons la cotisation sur votre compte individuel.

Si vous avez 2 comptes joints avec **B E-Shopping**, nous vous offrons la cotisation du second compte joint.

9

## RÉSoudre UN LITIGE

BforBank met tout en œuvre pour répondre à vos exigences et vous apporter la meilleure qualité de service possible.

**Pour toute question**, remarque ou suggestion, n'hésitez pas à contacter l'un de vos conseillers BforBank au **09 74 75 75 00** Service gratuit + prix appel.

**En cas de différend non résolu avec le Service Client**, vous pouvez formaliser une réclamation en nous adressant un courrier ou un mail via le formulaire disponible sur le site rubrique «Réclamations» : BforBank, Service Réclamations - siège social : Tour Europlaza - 20, avenue André Prothin, La Défense 4 92927 Paris La Défense Cedex

**Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation**, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur en remplissant le formulaire disponible sur [www.lemediateur.fbf.fr](http://www.lemediateur.fbf.fr)

## ANNEXE

### Glossaire des produits et services bancaires

#### 1. ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

(INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

#### 2. ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

#### 3. TENUE DE COMPTE

L'établissement tient le compte du client.

#### 4. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

#### 5. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

#### 6. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

#### 7. RETRAIT D'ESPÈCES

(CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

#### 8. COTISATION À UNE OFFRE D'ASSURANCE PERTE OU VOL DE MOYENS DE PAIEMENT

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance. 4 Avis du 20 mars 2018

#### 9. VIREMENT

(CAS D'UN VIREMENT SEPA OCCASIONNEL)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

#### 10. PRÉLÈVEMENT

(FRAIS PAR PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

#### 11. PRÉLÈVEMENT

(FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

#### 12. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).